

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

COMMUNE DE MONDORFF

ARRETE 24/2022

Portant priorité de passage et interdiction de stationner

Le Maire de la Commune de Mondorff (Moselle),

Vu la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales; complétée et modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 07 janvier 1983 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-7, R 411-8, R 411-25 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;

Considérant la demande de Monsieur Eric CHANSON, Président du C.S Thionvillois, réceptionnée par les service municipaux le 05 juillet 2022,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement et d'établir un ordre de passage prioritaire lors du passage du Tour de Moselle le vendredi 16 septembre 2022 dans les rue de Paris, rue Victor Hugo et Allée du bois à Mondorff,

ARRETE

Article 1 : La priorité est donnée aux participants et organisateurs du Tour de Moselle le vendredi 16 septembre 2022, lors de leur passage dans la commune ;

Article 2 : Le stationnement est interdit dans la rue Victor Hugo et l'Allée du Bois, le vendredi 16 septembre 2022 de 13h30 à 14h30.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de Mondorff ;

Article 4 : Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication;

Article 5: Le Maire de la Commune de Mondorff, le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Hettange-Grande, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6: Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Moselle
- Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hettange-Grande,
- Comité d'organisation du Tour de Moselle,
- L'UTT de Thionville

Mondorff, le vendredi 29
Le Maire,
Rachel ZIROVNIK

